

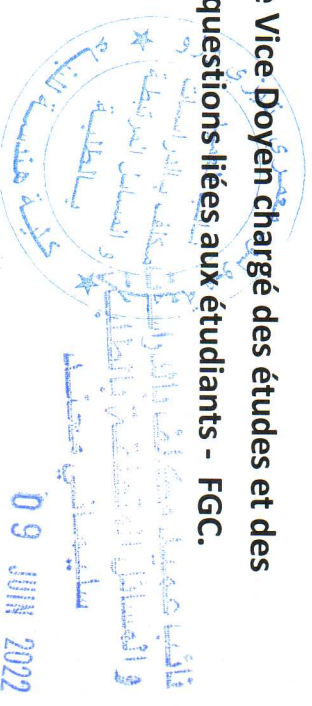
Avis aux étudiants MASTER 2 de la faculté du génie de la construction

Conformément à l'arrêté n° 451 du 12 décembre 2012 portant définition des caractéristiques relatives à l'attestation provisoire de succès, nous informons les étudiants en Master 2 de génie de la construction que les périodes des soutenances sont fixées comme suit :

- La 1^{ère} session : Du 03 juillet 2022 au 14 juillet 2022.
- La 2^{ème} session : Du 04 septembre 2022 au 29 septembre 2022.

NB : La date limite de dépôt des manuscrits est fixée à une semaine avant la fin de la session.

Le Vice Doyen chargé des études et des questions liées aux étudiants - FGC.



09 JUN 2022